

06/05/2021 – Coupures de courant le 28 mai

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ENEDIS réalisera prochainement des travaux sur le réseau qui nous alimente. Des coupures d'électricité sont donc à prévoir le vendredi 28 mai 2021 de 8h50 à 12h20 dans la **rue Olivier Deguise**.

30/04/2021 – Réouverture complète de la Bibliothèque

A partir du 5 mai 2021, la **bibliothèque**, place de l'église, sera ouverte :

- le mercredi de 15h à 17h
- le samedi de 11h à 12h



29/04/2021 – Inscription à la colonie de vacances 2021

Pour inscrire votre/vos enfant(s) à la colonie de vacances 2021 veuillez [télécharger la fiche d'inscription en cliquant ici](#) puis déposez la complétée en mairie avec toutes les pièces complémentaires indiquées dessus.

Talmont-Saint-Hilaire

Vendée



Séjour du
18 au 23
juillet

9 à 15 ans



Inscription en Mairie du 5 mai au 2 juillet

28/04/2021 – L'EHPAD d'Hasnon recrute

Vous souhaitez rejoindre le milieu médical?

L'EHPAD Noël Leduc d'Hasnon recrute

- 1 aide soignant(e) à temps plein (**CDI**)
- 3 aides soignant(e)s à temps partiel (**CDI**)

envoyer votre CV à julie.coustenoble@fondationpartageetvie.org



Rejoignez-nous, Raymonde nous a dit qu'elle avait de nouvelles anecdotes à raconter !

AIDE-SOIGNANT(E)S INFIRMIER(E)S DE JOUR

Rejoignez l'équipe de **La Résidence Noël Leduc à Hasnon**
Et faites vivre au quotidien les valeurs de la Fondation Partage et Vie

Nous sommes une équipe de 40 salariés et nous accompagnons 75 résidents. Nous mettons tout en œuvre pour leur offrir l'attention et les soins nécessaires à leur bien-être. Si vous vous reconnaissez dans les valeurs non lucratives et d'utilité publique qui nous animent, nous serons heureux de vous accueillir parmi nous.



Reconnue d'utilité publique

ENVOYEZ-NOUS VOTRE CV !

julie.coustenoble@fondationpartageetvie.org
ou appelez-nous au 03.27.51.95.00

La Fondation Partage et Vie recrute aussi dans toute la France.
Retrouvez-nous sur internet
www.fondationpartageetvie.org



**28/04/2021 – Informations
CPAM**



Avec la Complémentaire santé solidaire, ne payez pas vos frais médicaux si vos ressources sont modestes.

La Complémentaire santé solidaire est une aide pour payer vos dépenses de santé.

Avec la Complémentaire santé solidaire, vous ne payez pas :

- chez le médecin,
- à l'hôpital,
- en pharmacie,
- et vous ne payez pas la plupart des lunettes et des prothèses dentaires et auditives.

Le coût de la Complémentaire santé solidaire dépend de vos ressources :

- soit elle coûte moins de 1 € par jour par personne,
- soit elle ne vous coûte rien.

Pour savoir si vous pouvez demander la Complémentaire santé solidaire, trois possibilités :

1. vous répondez aux questions sur le [simulateur d'ameli.fr](https://www.ameli.fr/simulateur),
2. vous prenez rendez-vous avec votre caisse d'assurance maladie,
3. ou vous appelez le 3646 (service gratuit + prix appel).



**COMPLÉMENTAIRE
SANTÉ SOLIDAIRE :
UNE PROTECTION
ENCORE PLUS GRANDE.**

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE
L'accès aux soins médicaux pour tous les citoyens est garanti par l'assurance maladie. Mais de la naissance à la fin de vie, il existe des situations où les ressources sont modestes. La Complémentaire Santé Solidaire permet de payer les dépenses de santé sans avoir à payer de cotisations.

ameli.fr

3646 Service gratuit
+ prix appel

12/04/2021 – Covid-19 : Transvilles adapte son offre de Transport

Suite aux annonces du Président de la République, mercredi 31 mars 2021, dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le réseau Transvilles, en accord avec le SIMOUV, ajuste son offre de transport en horaires de « Vacances scolaires ». Cette mesure entre en application à partir du mardi 6 avril et à minima pour une durée de 4 semaines. Les agences commerciales restent ouvertes de façon aménagée.

A partir du mardi 6 avril :

TRAMWAY –

➤ Les lignes de tramway circuleront en horaires « Vacances scolaires ». La ligne T2Bus ne roulera pas.

BUS –

➤ Les lignes de bus Transvilles rouleront en horaires « Vacances scolaires ».

➤ Les dessertes d'établissements scolaires seront suspendues.

➤ Les lignes régionales basculeront dès ce lundi 5 avril (jour férié) en offre de vacances scolaires.

NAVETTES –

➤ Les navettes de centre-ville Le Cordon, Villars Express et l'Amanditour seront en horaires normaux.

TRANSPORT A LA DEMANDE –

➤ Les réservations de TAD et TPMR sont toujours maintenues, en privilégiant les horaires pour les trajets domicile / travail et pour la vaccination des personnes de 70 ans et plus ainsi que les personnes à risques.

VELOS –

› Les vélos en libre-service restent également disponibles.

Horaires adaptés pour les agences commerciales

Les agences commerciales passeront en horaires « Vacances scolaires » : ouverture du lundi au vendredi de 9h-17h et le samedi de 9h à 12h (premier et dernier samedis du mois pour l'agence de Denain).

La vente de titres de transport à bord des véhicules est toujours suspendue. Nous invitons donc les usagers à télécharger l'application TIXIPASS pour acheter et valider leurs titres de transport depuis leur téléphone.

Nous vous invitons à vous tenir informés en vous rendant sur leur [site internet](#), ou par téléphone à Allô Transvilles au 03.27.14.52.52 de 9h à 18h du lundi au vendredi. Transvilles maintient également son service d'information voyageurs sur ses réseaux sociaux (Facebook et Twitter).

09/04/2021 – Fermeture exceptionnelle du bureau de Poste

La Poste sera exceptionnellement fermée :

- Mardi 13 avril après-midi
- Mercredi 14 avril matin

- Jeudi 15 avril après-midi
- Vendredi 16 avril après-midi
- Samedi 17 avril matin



**02/04/2021 – Réunion du
Conseil Municipal le 10/04**

REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Art. 22 du Code d'Administration communale)

Le Conseil municipal de la commune d'HASNON se réunira,

en séance (1) ORDINAIRE, le **Samedi 10 Avril 2021 à 9 h 00 à la Salle des Fêtes**

Fait à HASNON, le 2 Avril 2021



Le Maire

André DESMEDT

OBJET DE LA REUNION (2)

1. Approbation de la réunion de conseil du 20 février 2021
2. Approbation du compte de gestion 2020
3. Approbation du compte administratif 2020
4. Affectation des résultats du compte administratif
5. Subventions 2021
6. Budget primitif 2021
7. Etat des taux d'imposition 2021
8. Demande de 2 subventions villages et bourgs (Réhabilitation école maternelle / chemin en stabilisé)
9. Demande de subvention dans le cadre de l'Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT)
10. Demande de subvention par le biais des amendes de police
11. Tarifs CLSH HASNON/MILLONFOSSE
12. Fonctionnement CLSH 2021
13. Séjour CLSH ADO
14. Désaffectation du bâtiment 1 rue du Pont et déclassement
15. Vente du bâtiment 1 rue du Pont (ancienne PMI)
16. Baux de chasse

(1) Ordinaire ou extraordinaire.

(2) La mention de l'ordre du jour est obligatoire.

01/04/2021 – Mini-centre de Pâques annulé

Suite aux récentes décisions gouvernementales, le mini-centre de Pâques ne pourra pas être assuré cette année.

01/04/2021 – Informations CPAM



Mes remboursements simplifiés : en 3 clics, mon transport personnel remboursé en moins d'une semaine.

Vous avez utilisé votre véhicule personnel ou les transports en commun pour vous rendre chez un spécialiste ou pour être hospitalisé ? Demandez le remboursement de vos frais de transport directement en ligne. Pour vous simplifier la vie, l'Assurance Maladie a mis en place le téléservice Mes Remboursements Simplifiés.

Rendez-vous sur le site internet <https://mrs.beta.gouv.fr>, et déclarez vos frais de transport médicaux en 3 clics via votre smartphone, tablette ou ordinateur :

1. **Renseignez votre trajet** : nombre de kilomètres, frais de péage, frais de stationnement.
2. **Joignez vos justificatifs** : photographiez ou scannez votre prescription médicale de transport et vos justificatifs : tickets de parking, de bus, de péage...
3. **Validez votre demande en ligne** : vérifiez vos informations et envoyez votre demande de remboursement.
Vous recevrez une confirmation de traitement.

Utiliser Mes Remboursements simplifiés est :

- **Simple**, cette démarche sécurisée se fait en ligne.
- **Rapide**, le remboursement est effectué en moins d'une semaine.
- **Économique**, vous n'avez pas de franchise médicale à payer.



MRS Mes Remboursements Simplifiés

N'attendez plus, utilisez votre voiture !

Votre médecin vous prescrit un véhicule sanitaire ou un taxi. Si votre état de santé le permet, vous pouvez utiliser à la place votre véhicule personnel.

En 3 clics, vos frais de transport remboursés en moins d'une semaine.
rendez-vous sur mrs.beta.gouv.fr

 

3646 Service gratuit + prix appel